

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus

المفقودون RU DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Décembre 2021

Contenu :

Le FFS interpelle Tebbi sur l'article 87 bis, « une criminalisation de l'action politique » - 17 octobre 2021.....	3
LIBERTE_8/12/2021_Appel au respect des libertés fondamentales	7
Liberté_ 14/12/2021_L'intenable vie des familles de détenus d'opinion.	10
LIBERTE_25/12/2021_Un front contre la répression se met en place.	13
Liberte 26/12/2021_ LE PHÉNOMÈNE DE LA HARGA A LITTÉRALEMENT EXPLOSÉ.	16
Radio M_ 26/12/21_Procès Fethi Gherras : le procureur requiert 3 ans de prison.	19
Radio M_27/12/21_Procès de Rachid Nekkaz : le parquet a rendu son réquisitoire ce lundi. .	20
LIBERTE _28/12/2021Une année de braise.....	21
LIBERTE_29/12/2021_Le passe vaccinal ne passe pas !	25
LIBERTE ALGERIE_le 29/12/2021-Noureddine Nesrouche accusé d’“atteinte à la sûreté de l’État”.....	27
Radio M_30/12/21_Cour d'Alger: la journaliste de Radio M, Kenza Khatto, relaxée.	30
Radio M_30/12/21_Cour d'Alger : le procès en cassation du journaliste Khaled Drareni reporté.....	31

Le FFS interpelle Tebbi sur l'article 87 bis, « une criminalisation de l'action politique » - 17 octobre 2021



Le parti du Front des Forces Socialistes (FFS) a réclamé jeudi l'annulation de l'amendement de l'article 87 bis du code pénal. La requête a été formulée jeudi par le sénateur Abdennour Derguini lors d'une plénière au Conseil de la Nation consacrée aux questions orales adressées à des membres du gouvernement.

S'adressant au ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tebbi, le sénateur du FFS l'a interpellé sur la question des détenus d'opinion en Algérie et l'article 87 bis qu'il considère comme « une atteinte aux libertés individuelles et collectives» et «une criminalisation de l'action politique».

« L'article 87 bis du code pénal a été modifié en juin 2021 par arrêté présidentiel sans aucune débat, même formel, avec les spécialistes et les personnes concernées par la justice», a indiqué le sénateur.

L'Algérie avait élargi en juin 2021 par cet amendement la définition du terrorisme. L'article 87 bis amendé stipule donc qu'il est considéré “comme acte terroriste ou sabotage, tout acte visant la sûreté de l'État, l'unité nationale et la stabilité et le fonctionnement normal des institutions par toute action ayant pour objet de : [...] -œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non

constitutionnels, -porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit”.

Pour le sénateur Abdennour Derguini, cet article est en contradiction avec les droits fondamentaux consacrés par la Constitution algérienne. Il est aussi en contradiction avec « les traités internationaux ratifiés par l'Algérie, notamment les deux pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et les droits culturels, et il contredit également la Déclaration universelle des droits de l'homme », a plaidé le sénateur du FFS.

« Est-il concevable que des militants pacifiques, des militants des droits de l'Homme et des collectifs soient accusés de menacer la sécurité de l'État et de compromettre l'unité nationale ? Dans le cadre de campagnes de solidarité avec des citoyens innocents ou de participation à des manifestations populaires pacifiques», a-t-il ajouté.

Dépassemens «dangereux et anticonstitutionnels»

Citant le cas des détenus d'opinion notamment le cas de Chafik Medjahed, employé au cabinet du Premier ministère. « Ce dernier, fils du chanteur Hamid Medjahed, est en prison depuis mars 2021 pour avoir participé à des manifestations populaires », a argumenté le sénateur.

Devant ces « dépassemens graves et dangereux et anticonstitutionnels », le sénateur Derguini a appelé le ministre à prendre des « mesures d'urgence » afin de permettre à la Justice de poursuivre son travail « en toute indépendance ».

« Nous vous demandons d'intervenir d'urgence afin de prendre des mesures pour mettre fin à ces graves abus qui affectent la liberté des citoyens en général, et des activistes et militants politiques en particulier, afin de libérer tous les prisonniers d'opinion et de lever les poursuites judiciaires qui les poursuivent », a-t-il appelé.

RADIO M 07/12/21_L'avocat Arslane attendra en prison la prochaine session criminelle



C'est ce que vient de confirmer la chambre d'accusation de la cour de Tebessa ce mercredi. L'ordonnance du juge d'instruction dans l'affaire de l'avocat Raouf Arslane a acté son renvoi devant le tribunal criminel, selon la

déclaration de M. Mustapha Bouchachi, membre du collectif de défense de l'avocat. Son procès se tiendra donc à la prochaine session criminelle.

Les charges qui pèsent sur Raouf Arslane reposent sur de présumés liens de l'avocat avec l'organisation Rachad, classée « terroriste » par le Haut Conseil de Sécurité (HCS) en mai dernier.

M. Raouf Arslane est dans le même dossier que trois autres accusés dont il devait assurer la défense, lui-même étant membre du collectif des avocats pour la défense des détenus d'opinion. Il s'agit de: Aziz Bekakria, Redouane Hamidi, et Azeddine Mansouri. Tous les quatres ont été mis sous mandat de dépôt le 26 Mai 2021, après présentation devant le procureur du tribunal de Tebessa. Leur demande de remise en liberté provisoire a été rejetée depuis.

LIBERTE_8/12/2021_Appel au respect des libertés fondamentales



Dans une déclaration rendue publique hier, des militants et des organisations des droits de l'Homme dressent un sombre tableau de la situation des droits humains en Algérie.

Alors que la planète s'apprête à célébrer, ce vendredi 10 décembre, le 73e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des défenseurs algériens des droits humains appellent les autorités nationales à respecter les traités et conventions internationaux des droits humains que l'Algérie a ratifiés, à cesser la répression et à lever toutes les restrictions à l'exercice des libertés et des droits fondamentaux.

Les auteurs du texte réitèrent également leur demande pour la libération inconditionnelle de l'ensemble des détenus d'opinion – journalistes, défenseurs des droits humains et avocats – qui se trouvent en prison.

“73 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et 59 ans après l'accession de notre pays à l'indépendance, les libertés les plus élémentaires consacrées par la Déclaration sont vidées de leur substance par la législation et les pratiques”, constatent des défenseurs de droits humains.

Dans une déclaration rendue publique hier, des militants et des organisations des droits de l'Homme dressent un sombre tableau de la situation des droits humains en Algérie qui baigne dans un “climat de répression et de restrictions des droits fondamentaux des Algériens et Algériennes”.

“Après des mois d'une mobilisation populaire pacifique, d'un Hirak qui a suscité un grand espoir pour établir un État de droit démocratique garantissant les droits de l'Homme, l'action des autorités se caractérise par une volonté affichée d'étouffer tous les espaces civiques autonomes et de criminaliser l'action

politique des voix critiques”, constatent les auteurs de la déclaration en rappelant que plus de 270 personnes se trouvent en détention pour avoir exercé les libertés fondamentales protégées par la Constitution.

S'il fallait une preuve supplémentaire de la volonté du pouvoir d'étouffer les libertés, les signataires de la déclaration la voient dans “l'interdiction de fait” de toute manifestation publique en violation de la Constitution de novembre 2020 qui garantit la liberté de manifestation pacifique sur simple déclaration.

“Toute tentative d'exercer la liberté de manifestation pacifique mène aujourd’hui à des poursuites pénales pour attroupement”, constate encore le texte en déplorant, par ailleurs, la fragilité de la liberté d'association, caractérisée par la récente dissolution du RAJ, les menaces qui pèsent sur certains partis politiques d'opposition (PST et UCP) et le harcèlement de militants politiques marqué par la détention de Nacer Meghnine, président de l'association Bab El-Oued, et Fethi Ghares, secrétaire général du MDS.

“Ces mesures apparaissent comme un signal fort de dissuasion à destination des organisations gênantes pour le pouvoir”, estiment les auteurs du document.

Pour les signataires de la déclaration, la situation de la liberté de la presse n'est pas plus reluisante ; elle est même encore plus fragile en raison du “contournement de l'interdiction constitutionnelle de la privation de liberté pour les délits de presse” et des moyens de pression exercés sur les médias notamment à travers “les contrôles fiscaux et la sélectivité politique de l'accès à la publicité publique”.

La déclaration s'inquiète également des répercussions de l'élargissement de la définition du crime de terrorisme à travers l'ordonnance 21-08 du 8 juin 2021.

“Désormais, revendiquer un changement de régime par des moyens non prévus par la Constitution mais qui ne sont pas nécessairement contraires ou violents

peut entrer dans la définition du crime de terrorisme”, notent les auteurs du texte qui dénoncent la large instrumentalisation de l’accusation à des fins politiques.

“Un simple soupçon d’appartenance à une organisation classée terroriste par les autorités selon des critères obscurs suffit pour engager poursuites pénales. Les arrestations pour terrorisme se multiplient à travers le pays dans le cadre d’opérations qui ressemblent fort à de l’intimidation par leur mise en scène, notamment dans plusieurs villages de Kabylie”, observent les auteurs de la déclaration en alertant, par ailleurs, sur le caractère “liberticide” du décret exécutif n°21-384 du 7 octobre 2021 fixant les modalités d’inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes et des effets qui en découlent.

“Il ouvre la voie à l’arbitraire (...) il permet l’inscription sur la liste terroriste de personnes qui n’ont pas été condamnées judiciairement au mépris de la présomption d’innocence et du droit à l’honneur, tous deux censés être protégés par la Constitution”, dénonce le texte, en réprouvant un dispositif attentatoire aux droits des personnes inscrites sur cette liste qui peuvent être privées de leurs biens et de tout moyen de subsistance.

“Il s’agit là d’une technique de mise à mort sociale particulièrement dissuasive et d’autant plus dangereuse que la définition du terrorisme est extrêmement large”, estiment les signataires de la déclaration, qui appellent au strict respect des libertés garanties par la Constitution.

C'est la face invisible de l'histoire des détenus d'opinion. La souffrance dans le silence de leurs familles. Les mamans supportent difficilement l'emprisonnement de leurs fils, les enfants vivent traumatisés par l'absence d'un père, les épouses dignes reviennent le cœur brisé des parloirs. L'affaire des prisonniers a aussi des conséquences psychologiques sur leurs proches.

“La prison n'est pas facile. Il n'y a que celui qui est enfermé qui peut ressentir la solitude.” Étranglée par l'émotion, Messaouda Chaballah raconte sa vie de femme de détenu. Cela fait quasiment six mois que son mari, Fethi Ghares, coordinateur national du Mouvement démocratique et social (MDS), est en détention provisoire dans l'attente d'un procès qui a été reporté à deux reprises. Même militante, malgré un soutien de l'entourage, la dame, qui s'exprimait début décembre devant d'autres familles de détenus réunies à Alger, ne supporte pas cette “injustice” faite à un homme qui “n'a ni volé ni tué” pour se retrouver en prison. C'est ce sentiment d'injustice qu'elle a mis en avant dimanche dernier devant le tribunal de Baïnem, lorsque le juge a décidé de reporter le procès de son mari parce que le procureur de la République a décidé de ne pas lui permettre de se présenter physiquement à son procès. Ce sentiment d'injustice est le leitmotiv chez beaucoup de familles de détenus. C'est ce que confirme Khaled Boumedine, le frère de Hamou détenu depuis juin dernier, sans perspective de procès.

L'emprisonnement du militant politique connu pour son engagement pacifique, surtout en enrichissant le débat public avec des contributions de haute facture intellectuelle fait mal à sa famille, comme en témoigne son frère Khaled. “Comme toutes les autres familles, nous vivons mal” cette “détention arbitraire”, fulmine Khaled. Cette sensation d'amertume est aggravée par les accusations qui pèsent sur leur parent. “On ne peut pas accepter que Hamou, un homme si gentil, soit

accusé de terrorisme !”, objecte notre interlocuteur, calme et visiblement résigné. Il rappelle que Hamou Boumedine est considéré comme militant du Mak et terroriste, alors qu’il avait “dénoncé le séparatisme”. “Dans ses interventions médiatiques, il a toujours dit que la Kabylie doit rester dans l’Algérie”, a-t-il rappelé.

Ce calme affiché par Khaled Boumedine, on le retrouve également chez Nouara Abdesselam. Son fils Abdennour est accusé d’appartenance au Mouvement pour l’autodétermination de la Kabylie (MAK). “Abdennour n’a jamais tué, il a toujours eu le mot gentil. C’est un fils de moudjahid, il ne peut pas diviser son pays”, a-t-elle témoigné avec beaucoup de dignité à Berbère TV. “Pourquoi l’ont-ils arrêté, lui qui ne fait qu’appeler à la fraternité ?”, s’est-elle interrogée, ruminant sa douleur. “Il n’a jamais rien fait pour lui, mais tout pour les autres !”, se désolait-elle. Nna Nouara, octogénaire, estime que son fils est “victime d’une injustice”, lui dont le père a combattu pour la libération du pays du joug colonial.

Au-delà des raisons de la détention, les parents des détenus souffrent terriblement de l’absence de leurs proches. Pour Khaled Boumedine, ces “injustices” ont engendré des “dégâts collatéraux”. “Ses enfants n’arrivent pas à supporter l’absence de leur père. Plus grave, ils ne comprennent pas pourquoi il est en prison ! Du coup, ils pleurent tout le temps”, témoigne-t-il. Puis encore, ses parents ne savent pas que leur fils est en prison. “Son père et sa mère ne savent toujours pas que leur fils est en prison. Ils sont âgés et malades, ils ne supporteraient pas un tel choc”, confesse-t-il. “Je n’arrive pas à me faire à l’idée qu’il n’est plus là”, confie Messaouda Cheballah. “Je ne leur pardonnerai pas ce qu’ils m’ont fait et ce qu’ils ont fait à ses frères”, promet Nouara Abdesselam qui exprime son chagrin après l’emprisonnement de son fils. Des situations qu’a résumées Meriem Chekirine, une avocate qui défend beaucoup de détenus. “Des familles, souvent pauvres, sont désemparées !”, avait-elle déclaré lors d’une rencontre des familles de détenus, tenue début décembre.

Calmes et déterminés

Malgré ce chagrin, les parents décrivent des détenus “courageux” et “déterminés”. “À chaque fois que je vais le voir, il m'épate. Les rôles s'inversent ; c'est lui qui me console et m'encourage”, s'émerveille Messaouda Cheballah qui rend visite à son mari à la prison de Koléa, toutes les quinze jours. “Il se porte très bien et il a bon moral. Mais après tout, il ne faut pas se voiler la face : la prison est la prison !”, raconte Koceïla Abdesselam, fils d'Abdennour. “Je l'ai vu à travers une vitre. Il se porte bien”, s'est contenté de dire la mère de l'écrivain en tamazight. Hamou Boumedine “se porte bien et garde le moral, malgré la dureté des conditions de détention”, témoigne son frère Khaled.

Si Abdennour Abdesselam devait “rester en prison pour ses idées, qu'il y reste !”, tranche sa vieille maman. “Mon fils n'est pas un traître, un renégat !”, ajoute-t-elle. Fethi Ghares va plus loin. Régulièrement, il envoie des lettres de prison aux militants de son parti et à tous ceux qui partagent son combat pour les appeler à poursuivre la lutte. “Tous les détenus accusés d'appartenance au MAK ou à Rachad nient les accusations et continuent de clamer leur innocence”, rapporte Meriem Chekirine. En somme, ces quelques témoignages illustrent la situation intenable qu'endurent les familles, les épouses et les enfants des détenus d'opinion. Des drames humains.

LIBERTE_25/12/2021_Un front contre la répression se met en place.



Constitué de militants politiques, de familles de détenus d'opinion, d'avocats, de journalistes et d'acteurs de la société civile, ce front se donne, entre autres missions, celle de lutter pour la libération des détenus d'opinion et leur réhabilitation.

Plusieurs militants politiques, universitaires, avocats, journalistes, familles de détenus et personnalités de tous bords se sont réunis, hier, au siège du RCD, pour la création d'un front contre la répression et pour les libertés. À l'ordre du jour : préparation de la charte de proclamation. Selon Ramdane Youcef Taâzibt, cadre du PT, l'objectif de la création de ce front, dont la proclamation se fera vraisemblablement en janvier 2022, s'articule autour de quatre grands axes dont le premier est la libération de tous les détenus d'opinion, avec leur réhabilitation dans leurs droits. Le deuxième axe a, quant à lui, trait au respect de l'exercice des libertés individuelles et collectives, alors que le troisième point concerne l'ouverture du champ politique et médiatique, une vieille demande de l'opposition. Le quatrième axe est, pour sa part, relatif à l'abrogation des lois liberticides qui pèsent, selon lui, comme "une chape de plomb" sur l'exercice démocratique, pourtant reconnu par la Constitution.

Parmi les participants à cette réunion, qui se veut la plus large possible, figurent d'anciens cadres de partis politiques, tels que Saïd Khellil, des militants comme Ouamar Saoudi, cadre du RCD, des représentants du parti de Zoubida Assoul, l'Union pour le changement et le progrès (UCP), l'ancien député Khaled Tazaghart, des membres du Pacte pour l'alternative démocratique (PAD), des représentants du FFS, du PT et du PST, ainsi que des avocats, à l'instar de maître

Yamina Alili ou encore du vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), Saïd Salhi.

Cette initiative, rappelle-t-on, fait suite à l'appel lancé par les forces de l'alternative démocratique (PAD) rendu public le 1er novembre 2021 pour la construction d'un front contre la répression et pour la défense des libertés. La naissance de ce front intervient dans un contexte marqué par des arrestations tous azimuts contre des militants et des hirakistes, à travers plusieurs régions du pays. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans que des activistes jeunes et moins jeunes, des personnes âgées, des femmes ou encore des universitaires soient interpellés, convoqués ou placés sous mandat de dépôt.

Cas unique en son genre, à Annaba, une fille d'à peine 14 ans a été convoquée, cette semaine, par le procureur de la République près la cour d'Annaba pour s'expliquer, le 29 décembre prochain, sur sa participation aux marches du Hirak. Elle est accusée d'"attroupement non armé susceptible d'attenter à l'ordre public". Une affaire qui a provoqué l'indignation au sein de l'opinion, alors que des avocats s'étonnent qu'une mineure soit convoquée par un tribunal pénal. "C'est un véritable tsunami qui s'abat sur les militants, les activistes et les hirakistes. Nous assistons à une déferlante contre les libertés citoyennes, pourtant garanties par la Constitution", s'indigne, à ce propos, Aoumar Saoudi, à l'issue de la réunion de préparation de la charte pour le Front contre la répression et pour les libertés. Pour lui, ce front "est devenu, au vu des atteintes caractérisées contre les libertés, indispensable et urgent". "C'est l'exercice politique qui est aujourd'hui criminalisé.

C'est une atteinte grave aux lois de la Constitution", s'offusque-t-il. Pas moins de 300 personnes de tous âges croupissent, à ce jour, en prison, selon le Comité de libération des détenus (CNLD). Parmi les détenus, beaucoup sont placés sous mandat de dépôt, en attendant leur procès. Atteinte à l'unité nationale, incitation

à attroupement non armé, diffusion d'informations mensongères sur les réseaux sociaux, atteinte aux symboles de l'État sont autant de chefs d'inculpation qui se suivent et se ressemblent contre femmes, hommes, universitaires, journalistes ou encore personnes âgées.

Liberte 26/12/2021_ LE PHÉNOMÈNE DE LA HARGA A LITTÉRALEMENT EXPLOSÉ.



Rien ne semble atténuer le désir de cet ailleurs sublimé par tous ces jeunes, femmes et parfois même des familles entières. Les images de ces Algériens entassés dans des embarcations de fortune en mer Méditerranée ne choquent plus. Le

phénomène se banalise dangereusement.

L'année de la hurga ! En 2021, le phénomène de la migration clandestine a littéralement explosé. De nombreux Algériens ont risqué leur vie dans la traversée de la mer Méditerranée, transformée, depuis quelques années, en un véritable cimetière pour les migrants. Il ne se passe pas une semaine sans que la presse rende compte de l'arrivée de dizaines, parfois de centaines de harraga sur la rive nord, l'Espagne particulièrement. Et le flux des embarcations de fortune qui tentent d'accoster sur les côtes européennes paraît interminable. Le phénomène s'accentue et se banalise dangereusement. Qui n'a pas vu ces images et ces vidéos de jeunes surexcités dans leur péniche qui s'approchent, enfin, du sol du Vieux Continent. Mais plus dramatique, qui n'a pas vu ces vidéos réalisées par ces jeunes en train de dériver en mer et que les garde-côtes espagnols finissent par retrouver, pour les plus chanceux, après plusieurs jours, tandis que d'autres dériveront en mer pendant des semaines, avant d'être secourus ? Et la tragédie ne s'arrête pas là : d'autres, après leur départ, ne donneront plus aucun signe de vie comme ces 23 jeunes harraga qui ont pris la mer le 17 décembre dernier à bord d'une embarcation, depuis une plage de Béjaïa, et dont on est toujours sans nouvelles. Un véritable choc pour leurs familles, désemparées et ne sachant plus à quel saint se vouer. Pour terribles qu'elles soient, ces nouvelles ne semblent pourtant pas freiner ce phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur et touche toutes les

catégories sociales. Rien ne semble atténuer le désir de cet ailleurs sublimé par tous ces jeunes, femmes, personnes âgées et parfois des familles entières.

Rien n'arrête plus ces “brûleurs” fuyant le mal du pays et rêvant de lieux plus cléments. Image révélatrice : en septembre dernier, parmi les 1 500 harraga ayant débarqué sur les plages espagnoles, un handicapé sur une chaise roulante. Et si ces derniers ont pu rejoindre la rive nord de la Méditerranée sains et saufs, beaucoup n'auront pas cette chance. Le Centre International Pour l'Identification de Migrants Disparus (CIPIMD) rend compte, régulièrement, de migrants algériens ayant péri en mer. Rien que cette semaine, les corps sans vie de sept personnes, au moins, ont été repêchés au large d'Arzew, alors que huit individus, dont une femme enceinte, ont été sauvés.

Banalisation

L'Espagne, seule, a enregistré, durant les neuf premiers mois de 2021, le nombre le plus élevé de migrants arrivés sur son sol. Et parmi eux, les Algériens arrivent en tête. Ils sont suivis des Marocains et des Tunisiens. En effet, jusque début octobre, plus de 14 000 migrants clandestins algériens, marocains et subsahariens ont foulé le sol ibérique, selon l'ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie, Thomas Eckert. “Pour les personnes ayant effectué la traversée à travers la côte ouest de la Méditerranée, il y a environ 14 000 individus. Ils ont rejoint l'Espagne durant la période allant de janvier à septembre 2021. Par nationalités, il y a d'abord les Algériens, ensuite les Marocains et, en troisième position, des personnes venant d'Afrique subsaharienne. Je pense que, pour 2021, ce sont les Algériens qui occupent la première place en matière d'immigration illégale”, a-t-il affirmé dans une interview accordée, fin novembre, à l'édition électronique du quotidien arabophone algérien El Khabar. Pourtant, l'année 2021 n'est pas celle où le nombre d'arrivées de migrants clandestins algériens en Europe est le plus élevé, selon l'expert en migration clandestine, Raouf Farrah. Ce qui, en revanche, retient l'attention de cet expert, c'est la

banalisation de ce phénomène qui s'est emparé de toutes les couches sociales. Les images de ces Algériens entassés dans des embarcations de fortune ou en train d'être secourus par les garde-côtes européens ne choquent plus. "Le phénomène de la hurga s'est fortement banalisé. Une banalisation qui se reflète dans l'omniprésence du sujet au sein de la société et du désir permanent de départ qui anime toutes les couches de la population", observe-t-il, en expliquant, par ailleurs, que cette banalisation "est aussi alimentée par des réseaux de plus en plus professionnels qui offrent des services exhaustifs à des prix très élevés. Il faut noter que cette banalisation de la hurga contraste avec le silence des autorités face à l'accroissement d'un phénomène qui fait office de baromètre du bien-être de la société de manière générale".

Du 1er au 23 septembre, plus de 2 200 Algériens ont débarqué sur les côtes espagnoles à bord de 150 embarcations. Et il ne s'agit là que des clandestins secourus ou interceptés. Et selon les prévisions de plusieurs observateurs, rien ne dit que l'année 2022 sera moins marquée par cette tragédie. "Tous les indicateurs politiques et socioéconomiques suggèrent que la 'demande' hurga sera élevée en 2022, tandis que l'offre ne cesse de se consolider depuis les deux dernières années. La route dite de l'Ouest (celle qui part de la côte nord-ouest algérienne vers l'Espagne) sera la plus empruntée bien que ce soit une traversée dangereuse où des centaines d'Algériens décèdent chaque année", affirme l'expert Raouf Farrah.

Radio M_ 26/12/21_Procès Fethi Gherras : le procureur requiert 3 ans de prison.



Le parquet du tribunal de Bab El Oued a requis ce dimanche, trois ans de prison et 100 000 dinars d'amende à l'encontre du coordinateur national du Mouvement Démocratique et Social (MDS), Fethi Gherras.

Le procès de Fethi Gherras a débuté ce 26 décembre au tribunal de Bab El Oued, après deux reports consécutifs.

Pour rappel, coordinateur national du Mouvement Démocratique et Social (MDS), Fethi Gherras, avait été arrêté, à son domicile, le 1er juillet dernier. Il est poursuivi, selon pour «atteinte à la personne du président de la République», «outrage à corps constitué», «diffusion au public des publications pouvant porter atteinte à l'intérêt national», «diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale», «diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'ordre public ».

Radio M_27/12/21_Procès de Rachid Nekkaz : le parquet a rendu son réquisitoire ce lundi.



Le procureur de la république près le tribunal correctionnel de première instance de Dar El Beida à Alger « a requis une peine de cinq ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende » à l'encontre du militant politique Rachid Nekkaz, a rapporté ce lundi le quotidien El-Khabar.

Selon la même source, Rachid Nekkaz » est accusé « d'incitation au port d'armes et de porter atteinte à l'unité nationale ». Les présumés propos tenue par Rachid Nekkaz revienne à 2020 à travers une vidéo qu'il a publiée sur les réseaux sociaux.

A noter, Rachid Nekkaz a bénéficié de la grâce présidentielle, annoncée le 19 février 2021 par le président de la république Abdelmadjid Tebboune, dont ont bénéficié plusieurs détenus d'opinion.



Le pays a connu un été des plus mortels. La crise de l'oxygène qui a mis en alerte les Algériens a été aggravée par un autre drame d'une ampleur sans précédent. Les feux de

forêt qui ont embrasé particulièrement la Kabylie ont plongé le pays dans l'abîme, mais ont aussi réveillé chez l'Algérien une exceptionnelle conscience citoyenne... C'est dans la difficulté que naissent les nations.

L'été 2021 aura été marqué au fer rouge... Un été de flammes mortelles qui ont décimé des massifs forestiers d'Ikhlidjen à Bouhmama, d'Igrev à Seraïdi. C'était aussi l'été asphyxiant pour les malades de la Covid-19. La crise de l'oxygène a été un autre cauchemar pour les Algériens. Ces deux épreuves vécues par le pays l'été dernier ont révélé l'Algérien dans ce qu'il a de meilleur. Le don de soi. Dans les moments de grand désespoir, en puisant parfois dans ses dernières ressources. Mû par le seul devoir citoyen, il n'hésite pas à mettre la main à la poche et, parfois, à risquer sa vie pour porter secours à son prochain en difficulté.

Et c'est ainsi qu'en pleine troisième vague de Covid-19, en juillet dernier, avec un pic de contaminations atteignant les 2 000 cas, les Algériens d'ici, mais également ceux de la diaspora se sont levés comme un seul homme pour pallier la pénurie d'oxygène dans les hôpitaux, totalement submergés par les malades. En découvrant, très vite, l'incapacité des autorités à enrayer la flambée des contaminations, beaucoup de citoyens, de plusieurs régions du pays, ont organisé des quêtes.

Image forte : des femmes ont même fait don de leurs bijoux pour aider à l'achat des bonbonnes d'oxygène pour venir en aide aux malades entassés par dizaines

dans les hôpitaux du pays. Et ces actions de solidarité étaient admirablement relayées sur les réseaux en donnant plus de visibilité à ces efforts surhumains. Et c'était à qui mieux mieux. L'on se souvient aussi de ces chefs d'entreprise qui se sont joints spontanément à cet élan de solidarité particulier. Le patron de la laiterie Soummam, Lounis Hamitouche, a financé pas moins de 22 stations de production d'oxygène médical à travers plusieurs wilayas du pays (Tipasa, Alger, Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Sétif, Skikda, Oum el-Bouaghi, Khenchela, El-Meghaïer, Djelfa et Béchar).

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, lui, s'était engagé, le 29 juillet dernier, à doter les hôpitaux de 15 000 concentrateurs d'oxygène commandés à l'étranger et autres matériels médicaux. Mais c'est dans la diaspora algérienne en France que cet élan de solidarité a été des plus remarquables. Nombre de nos ressortissants n'ont, en effet, pas hésité à acquérir des concentrateurs d'oxygène pour les envoyer à leurs proches en Algérie. Mieux, une cagnotte, lancée le 20 juillet par des réseaux d'associations comme le collectif Algerian Medical Network (AMN), ou d'étudiants et de médecins (l'Ecaf et Ashifa), avait rencontré un franc succès, en recueillant la rondelette somme de 627 000 euros ! Des célébrités comme le footballeur français Franck Ribéry, ou encore l'actrice française d'origine algérienne Leïla Bekhti, y avaient également participé.

Grâce à cet argent collecté, des concentrateurs d'oxygène ont été acheminés au pays, au grand bonheur des malades et de leurs familles. Mais voilà, ce formidable engagement de la diaspora pour venir en aide avait été quelque peu chahuté par la sortie de l'ambassade d'Algérie en France qui, dans un premier temps, voulait canaliser les opérations de solidarité en les soumettant à une autorisation d'acheminement de dons, avant de se rétracter sous l'effet d'une large campagne de réprobation. Il reste que ce remarquable sursaut citoyen a été salvateur à plus d'un titre, en permettant à nombre d'hôpitaux de se doter en

concentrateurs d’oxygène et en matériel médical, et à soulager la détresse de milliers de malades.

Lien national

Alors que la pénurie d’oxygène dans les hôpitaux faisait rage, une autre épreuve survint, mettant à rude épreuve, une fois encore, l’esprit de solidarité nationale : les feux de forêt sans précédent qui, à la mi-août, avaient ravagé la Kabylie. Dépassés par l’étendue du désastre qui avait fait près de 200 morts, sans parler des pertes matérielles, les habitants de cette région avaient trouvé réconfort auprès de leurs concitoyens des autres wilayas du pays qui, des jours durant et dans un bel élan de solidarité, s’étaient mobilisés pour recueillir vivres, couvertures, matériel médical et autres aides, avant de les acheminer vers une Kabylie meurtrie où certaines victimes du sinistre avaient tout perdu, jusqu’à leurs maisons. Mieux, des volontaires de plusieurs autres régions du pays s’étaient précipités à Tizi Ouzou pour prêter main-forte aux habitants de cette wilaya dans leur combat héroïque, à mains nues, contre les flammes.

Là encore, un incident était venu perturber ce bel élan de solidarité : l’atroce mise à mort, à Labâa Nath Irathen, puis l’immolation d’un jeune de Miliana, Djamel Bensmaïl, par une foule en furie. Son martyre a suscité un sentiment d’horreur et de réprobation partout en Algérie, y compris en Kabylie, et a quelque peu lézardé cette belle communion. Certains pêcheurs en eaux troubles avaient mis à profit ce crime abject pour réveiller les vieux démons de la division. Ils auraient peut-être réussi, n’était l’intervention salutaire et toute de grandeur du père de la victime qui, oubliant un temps sa douleur et faisant preuve de dignité, mais aussi d’une grande sagesse, avait récusé toute vengeance et s’était même déplacé en Kabylie pour récupérer le corps de son fils, non sans échanger avec les jeunes de la région en leur lançant : “J’ai perdu un fils, j’en ai gagné d’autres. Vous êtes tous mes enfants.”

Deux semaines plus tard, une délégation des comités de villages de Larbâa Nath Irathen s'est déplacée chez les Bensmaïl auxquels elle a présenté ses condoléances, avant de se recueillir sur la tombe de Djamel. Là aussi, le père Bensmaïl s'était distingué par un discours sage et fort rassembleur. “Les Kabyles sont mes amis et mes frères. Nous ne disons pas que Tizi Ouzou et toute sa population sont à l'origine de ce qui s'est passé. Il s'agit d'une partie infime qui ne représente même pas elle-même. (Ceux qui ont assassiné Djamel) seront dévoilés les uns après les autres. Ce jour-là, nous démontrerons que l'Algérie est une et que les Algériens sont un seul peuple”, avait-il lancé, signant, ce jour-là, la défaite des aventuriers de tout acabit et ennemis d'une Algérie unie et fraternelle. Cette solidarité dans l'épreuve, un des traits de la personnalité algérienne, certes, est l'expression la plus éclatante du sentiment, chez les Algériens, d'appartenance à une communauté de destin. Elle aide aussi à la déghettoïsation des mentalités, au recul des préjugés et au raffermissement du lien national.

LIBERTE_29/12/2021_Le passe vaccinal ne passe pas !



Malgré les appels de sensibilisation aux risques de contamination par le coronavirus, une grande partie des Oranais continue d'évoluer sans bavette ni respect de la distanciation physique.

Maintenant, on fait comme avant. Trois jours après l'annonce gouvernementale de l'instauration du passe vaccinal dans un certain nombre d'espaces publics, la situation ne semble pas avoir changé. Comme si les mesures restrictives prises par le gouvernement n'avaient pas eu d'impact. Du moins, c'est ce que l'on a pu constater à Oran, où même les mesures de prévention les plus élémentaires ne sont pas respectées par la majorité de la population. Malgré les appels de sensibilisation aux risques de contamination par le coronavirus, une grande partie des Oranais continue d'évoluer sans bavette ni respect de la distanciation physique.

Dans les hôpitaux, les mairies, les bureaux de poste, les tribunaux, le port du masque de protection — exigé par des affiches collées à l'entrée et parfois par les agents de la sécurité — n'est pas observé par des citoyens qui, une fois à l'intérieur de l'établissement public, se dénudent le menton. Dans les transports publics, particulièrement les bus, la situation n'est pas différente, et les usagers, dont quelques rares masqués, se pressent les uns contre les autres sans se soucier du mètre et demi de distanciation. "J'ai pris le train tout récemment. Même les employés des chemins de fer ne portaient pas de bavette", témoigne Saïd pour souligner la légèreté avec laquelle les mesures de protection contre la Covid-19 sont appréhendées.

Comment, dans ce cas, instituer un passe sanitaire exigeant la présentation d'un test PCR négatif ou d'une carte de vaccination ? "Il faut du temps et de l'organisation", admet Mourad Senouci, directeur du Théâtre régional d'Oran, en soulignant, toutefois, avoir instauré des mesures pour mettre à la disposition des spectateurs — notamment les enfants en cette période de vacances scolaires — des bavettes et du gel hydro-alcoolique. "D'ailleurs, nous n'accueillons pas plus de 300 personnes pour 600 places", continue le responsable pour lequel, le respect de la distanciation physique est tout aussi important que le masque de protection et le produit aseptisant.

Il n'est donc pas étonnant que des établissements publics, tels que les structures hospitalières, les mairies, la poste, la Sécurité sociale, les établissements financiers, n'exigent pas "encore" la présentation d'un passe vaccinal. Même les lieux abritant les manifestations sportives ne semblent pas avoir franchi le pas du passe, à l'exception notable de deux piscines - l'une située dans le quartier de Fernand-Ville et l'autre à Boutlélis - qui ont déjà averti leurs adhérents adultes de la nécessité de se munir désormais du passe sanitaire. Il y a lieu de rappeler que les autorités algériennes ont annoncé, samedi dernier, avoir décidé d'élargir le passe vaccinal "aux espaces et aux lieux susceptibles d'accueillir le public" et "pouvant abriter des manifestations culturelles, sportives ou festives" à l'image des infrastructures de sport, des lieux de spectacles, des théâtres, des musées...

"Non seulement, il faudra du temps et de l'organisation, mais il sera également nécessaire de convaincre les vaccino-sceptiques et les anti-vax de la nécessité de se faire vacciner. Et ce n'est pas gagné", estime ce médecin généraliste qui fait partie des 70% des travailleurs du secteur de la santé qui refusent toujours de se faire vacciner. Au grand dépit d'un certain nombre de professionnels de la santé, du Comité scientifique et de l'Autorité sanitaire qui continuent d'exhorter les Algériens à "participer massivement aux campagnes de vaccination".

LIBERTE ALGERIE_le 29/12/2021-Noureddine Nesrouche accusé d’“atteinte à la sûreté de l’État”



Au bout d'un interrogatoire de plusieurs heures, le journaliste Noureddine Nesrouche a été déféré, lundi, devant le procureur de la République qui l'accuse d'“atteinte à la sûreté de l’État”, avant d'être présenté devant le juge d'instruction qui le remettra en liberté provisoire. Hier, le parquet a fait appel, en demandant le placement en détention provisoire du journaliste d'El Watan.

Récit :

“Pourquoi avez-vous écrit cet article ? Quelles étaient vos intentions ? Pourquoi pensez-vous que le Chili est un bon exemple ? En quoi sa révolution peut-elle être un bon exemple pour l'Algérie ? Que visiez-vous en faisant le parallèle entre la révolution chilienne et le Hirak ? Que pensez-vous du Hirak ? Avez-vous des contacts avec des ONG étrangères ? Connaissez-vous des journalistes étrangers ?”

Pendant plus de sept heures, ce lundi, de 10h jusqu'à 17h passées, des officiers des services de sécurité se relaieront pour interroger le journaliste Nourredine Nesrouche, correspondant du quotidien francophone El Watan, autour de son éditorial, paru, le 23 décembre dernier, sous le titre : “La leçon chilienne”. Un article qui fait la part belle à l'aboutissement du processus révolutionnaire de 2019, au Chili, couronné par l'élection du jeune président Gabriel Boric, 35 ans à peine. Dans son éditorial, le journaliste d'El Watan n'hésite pas à faire le parallèle entre l'expérience chilienne “réussie” et le Hirak, en Algérie, “mis en sourdine”. Extrait : “Si en Algérie, la contre-révolution, aidée par l'épidémie, a réussi à mettre le mouvement populaire en sourdine, au Chili, en revanche, le système a

fini par capituler face à cette gauche renouvelée et très combative”, écrit-il, entre autres.

Ce qui, visiblement, n'a pas été du goût des services de sécurité. Or, il ne s'agit que d'un commentaire de presse. “On m'a interrogé sur mon article juste après mon interpellation devant la porte de la clinique où je m'apprêtais à me rendre pour un contrôle médical. Je suis diabétique”, relate le journaliste d'El Watan, précisant avoir été interpellé par plusieurs officiers en civil, arrivés à bord de nombreuses voitures “banalisées”, avant de l'embarquer et de le conduire aux bureaux de la DGSI. Et ce n'est que vers 17h30 que Noureddine Nesrouche quittera ces bureaux pour être conduit, cette fois, chez le procureur de la République. “Arrivé sur place, j'ai eu droit à des remontrances de la part du procureur sur mon éditorial : ‘Votre article risque d'induire en erreur. Vous ne devriez pas écrire comme cela. Les Algériens risquent de ne pas comprendre...’”, lui dit le procureur, avant d'être ensuite présenté devant le juge d'instruction. “Ce n'est qu'une fois présenté devant le juge d'instruction que j'ai découvert que le parquet m'a collé l'accusation d'atteinte à la sûreté de l'État, sur la base du fameux article 79, en demandant mon placement sous contrôle judiciaire”, affirme Noureddine Nesrouche, qui précise, par ailleurs, que le juge d'instruction, après quelques questions, l'a remis en liberté provisoire, en l'informant de sa prochaine convocation.

“On vous appellera par téléphone”, lui signifie le juge d'instruction. Ce n'est qu'après 20h que le journaliste sera relâché, avec le profond sentiment d'être “harcelé” pour avoir écrit un article de presse. “C'est clairement une attaque contre la liberté de la presse. C'est mon éditorial qui est incriminé. Il s'agit clairement d'un délit de presse”, déplore le journaliste, précisant, par ailleurs, ne pas être surpris face “à ces pratiques répressives” dans la conjoncture actuelle du pays.

“Nous exerçons un métier difficile et à risques. Et dans le contexte actuel de répression générale contre les libertés, les journalistes sont évidemment pris pour cible. Je m'y attendais”, affirme encore Nourredine Nesrouche, qui, en revanche, dit garder tout son calme. “Je reste serein. Je continuerai à écrire comme je le fais, sur le même ton. Les journalistes ne constituent pas un danger”, assure-t-il. Selon l'avocat Boudjemâa Ghechir qui s'est constitué dans cette affaire, le parquet de Constantine a fait appel, hier, en réclamant “la détention provisoire au journaliste Noureddine Nesrouche”

Radio M_30/12/21_Cour d'Alger: la journaliste de Radio M, Kenza Khatto, relaxée.



Le juge de la Cour d'Alger a prononcé ce jeudi 30 décembre 2021, le verdict dans le procès en appel de la journaliste de Radio M, Kenza Khatto. Notre journaliste a été relaxée de toutes les accusations.

Pour rappel, la journaliste Kenza Khatou a été arrêté le 14 mai lors de la 117 e manifestation du Hirak. Le magistrat instructeur l'avait poursuivi pour « atteinte à l'unité nationale », « attroupement non armé » et « diffusion de nouvelles pouvant porter atteinte à l'unité nationale ».

Radio M_30/12/21_Cour d'Alger : le procès en cassation du journaliste Khaled Drareni reporté.



Le procès en appel après cassation, du journaliste Khaled Drareni, qui devait se tenir ce jeudi 30 décembre à la Cour d'Alger, a été reporté pour la troisième fois jusqu'au 13 janvier 2022.

En effet, le procès de Khaled Drareni, qui a été programmé initialement le 23 septembre 2021, a été ensuite renvoyé au 2 décembre dernier, pour être reporté encore une fois à ce jeudi 30 décembre. Le journaliste est poursuivi pour « incitation à attroupement non armé ».

Pour rappel, le journaliste a été condamné à 2 ans de prison ferme lors du procès en appel tenu le 15 septembre 2020 à la cour d'Alger, Khaled Drareni a été libéré le 19 février 2021, suite à une grâce présidentielle, après 11 mois passés en détention dans la prison de Koléa.

